AGENCE DU SOLEIL LÉZIGNAN-CORBIÈRES

HONORAIRES 2022

HONORAIRES GÉRANCE (gestion courante)

7.00% HORS TAXES sur la base du loyer mensuel charges comprises (au taux actuel de TVA de 20,00%).
Assurance LOYERS IMPAYES : à partir de 2.50% sur la base du loyer mensuel charges comprises
Assurance LOYERS IMPAYES + VACANCE LOCATIVE : à partir de 4.40% sur la base du loyer mensuel charges comprises

HONORAIRES DE LOCATION SUR BAIL DE LOCATION D'HABITATION VIDE ET MEUBLÉE – ZONE NON TENDUE :

- À LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE : 50.00% HORS TAXES du loyer mensuel hors charges (au taux actuel de TVA de 20,00%).
  * Entremise et négociation, à la charge exclusive du bailleur : 5.00% HORS TAXES du loyer mensuel hors charges
  * Visite + constitution du dossier et rédaction du bail : 25.00% HORS TAXES du loyer mensuel hors charges
  * Etablissement de l'état des lieux : 20.00% HORS TAXES du loyer mensuel hors charges

- À LA CHARGE DU LOCATAIRE : 45.00% HORS TAXES du loyer mensuel hors charges (au taux actuel de TVA de 20,00%).
  * Visite + constitution du dossier et rédaction du bail : 25.00% HORS TAXES du loyer mensuel hors charges
  * Etablissement de l'état des lieux : 20.00% HORS TAXES du loyer mensuel hors charges

Dans le respect du DÉCRET N° 2014-890 paru le 1er août 2014 fixant le plafonnement des honoraires de location imputables aux locataires.

HONORAIRES DE LOCATION SUR LES AUTRES BAUX :

• BAIL PROFESSIONNEL – BAIL DE DROIT COMMUN (EMPLACEMENT DE STATIONNEMENT OU RÉSIDENCE SECONDAIRE, ETC…)

12.54% HORS TAXES sur la base du loyer annuel hors charges, partagés par moitié entre le bailleur et le preneur à bail (au taux actuel de TVA de 20,00%).

• BAIL COMMERCIAL

12.54% HORS TAXES sur la base du loyer annuel, charges et taxes comprises, à la charge du locataire (au taux actuel de TVA de 20,00%).

AUTRE PRESTATION

Estimation de la valeur locative d'un bien immobilier situé dans un rayon de 20 km maximum autour de l'agence (hors proposition commerciale, hors signature d'un mandat de gérance immobilière ou d'un mandat de location simple) : **65.00€ HORS TAXES** (au taux actuel de TVA de 20.00%).

LOCATIONS DE VACANCES

Gestion à la charge du propriétaire avec garantie des loyers : **23.00% TTC.**
Location à la charge du locataire : **20.00% TTC.**

HONORAIRES SYNDIC (comprenant les frais de gestion)

- Immeuble de moins de **10 logements** : forfaitairement 1916,67€ HORS TAXES/an soit **2300,00€ TTC**/an
- Immeuble à partir de **11 logements** : 187,50€ HORS TAXES maximum / lot et par an soit **225,00€ TTC** / lot et par an

Forfait pour l'établissement d'un document d'information de l'acquéreur dans le cadre des dispositions rendues obligatoires par la loi ALUR (immeuble soumis au régime de la copropriété) **: 235,00€ TTC**

Le catalogue des prestations particulières peut être consulté en agence.